



Nancy, le 26 Novembre 2018

Le Directeur du Service Départemental

A

MAIRIE
54170 Mont-l'Étroit

Affaire suivie par :

Mme FRESSE Valérie

Adjointe du Directeur

☎ 03.83.67.82.89

✉ valerie.fresse@onacvg.fr

Monsieur le Maire,

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre œuvre au quotidien pour la reconnaissance, la réparation et l'accès aux droits des Anciens Combattants. Dans le département de Meurthe & Moselle 70 % des plus de 74 ans sont ressortissants de l'ONACVG.

Vous n'êtes pas sans ignorer la mise en œuvre en 2019 de la nouvelle réglementation concernant les Anciens Combattants d'Algérie. En effet, les Anciens Combattants ayant séjourné en Algérie **plus de 120 jours consécutifs durant la période du 30/10/1954 au 01/07/1964 pourront prétendre en 2019 :**

- à la carte du Combattant
- au port de la Croix du Combattant
- à la retraite du Combattant
- à la 1/2 part fiscale
- à l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile...)

Après avoir communiqué via la presse locale (EST Républicain et Républicain Lorrain), nous souhaiterions utiliser votre « gazette » ou « journal municipal » pour apporter l'information à l'ensemble de vos administrés.

A cette fin, vous serait-il possible de consacrer quelques lignes permettant de relayer cette information dans votre prochaine publication municipale selon le modèle ci-joint en annexe ?

Vous remerciant pour votre aide et dans l'attente d'un retour favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur du Service Départemental
de Meurthe et Moselle

Alain PERELLO

- ANNEXE -

**Proposition de modèle pour diffusion
dans votre « gazette » ou journal municipal**

☞ **L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vous informe**

Vous êtes Ancien Combattant et avez séjourné en Algérie durant plus de 120 jours au cours de la période du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :

- à la carte du Combattant
- au port de la Croix du Combattant
- à la retraite du Combattant
- à la 1/2 part fiscale
- à l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés...)

☞ **Contactez l'ONACVG de Meurthe & Moselle :**

- **par courrier : 67 Rue Emile Bertin - 54052 NANCY cedex**
- ou**
- **par téléphone : 03.83.67.82.86**